

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la Municipalité au Conseil Communal N° 40/2021 – 2026 Crédit cadre pour le renouvellement énergétique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie dans la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz le jeudi 9 février 2023 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

Monsieur	Valentin Blondel	CDC
Madame	Arlette Regamey	CDC
Monsieur	Sinan Uyan	RESOC
Monsieur	Michel Walter	RESOC (Président)
Madame	Silvia Losada Cardinale	SC
Monsieur	Emilien Ducommun	SC
Madame	Sophie Noirat Chadrin	ROLC

La Municipalité était représentée par M. L. Bovay, Syndic, il était accompagné de M. N. Le Goff, Chef du Service des bâtiments et du patrimoine.

M. L. Bovay présente le cadre général dans lequel s'inscrit ce préavis.

La municipalité n'est habituellement pas très adepte des crédits cadres, mais propose celui-ci à l'image du crédit cadre sur l'éclairage public, pour lui donner une marge de manœuvre dans le cadre des renouvellements d'installations énergétiques Concernant tous les bâtiments et propriétés du patrimoine communal.

Un tel crédit cadre lui permettra par exemple d'assumer les travaux du raccordement "Cricad (Chauffage à distance Crissier)" du bâtiment de la voirie.

L'utilisation d'un tel crédit cadre sera limité dans le temps : la date limite étant fixée au 30 juin 2026.

De plus, la commission de gestion du conseil communal disposera d'une information complète quant à son utilisation.

Un tel crédit ne présente bien sûr pas le même degré d'urgence qu'un crédit de type complémentaire avalisé par notre Conseil Communal en fin d'année.

Un tel crédit permettra à la municipalité de faire face à de multiples petites dépenses jusqu'en 2026, car nombre d'installations de type chaudière traditionnelle arrivent à terme et nécessitent un remplacement souvent au pied levé, soit par les systèmes pompe à chaleur ou par le raccordement au chauffage à distance.

Par contre, un tel crédit ne servira pas à financer la couverture photovoltaïque des toits des abris de bus du BHNS (2X120 M2) car le montant des travaux étant trop important, la Municipalité proposera un préavis particulier pour cela. L'installation de cette centrale du "hub BHNS (place centrale)" pourra sans doute être financée à part égale entre les SIE et la commune et l'électricité produite pourra bénéficier à la commune, car les TL renonce à ce type d'utilisation. Tout ceci donnera lieu à un préavis municipal qui en demandera le financement.

Questions des Commissaires

Les commissaires posent deux questions:

Est-ce que le montant servira dans sa globalité à couvrir le raccordement CRICAD du bâtiment de la voirie ?

Non, la Municipalité a ouvert un compte d'attente bien inférieur et le montant réel sera justifié par la suite.

Avez-vous fait un inventaire des possibilités d'installations photovoltaïques sur l'ensemble de nos bâtiments communaux ?

Oui, Monsieur le Syndic répond que cet inventaire existe au service patrimoine, l'ensemble des travaux sera planifié et le financement sera à part égale entre la commune et les SIE, et des préavis vous seront alors proposés.

Il cite alors les exemples suivants:

- Vitres photovoltaïques pour la salle omnisport de la Ruayre
- 10 panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'espace Philippe Rochat.
- Plan de rénovation énergétique pour le refuge et le stand de la place de Montassé

Discussions

Après une discussion intense et fructueuse dans laquelle les commissaires ont pu poser toutes les questions qui leur tenaient à cœur et en ont reçu les réponses satisfaisantes.

Après avoir remercié M. le Syndic ainsi que M. Le Goff une brève discussion s'en est suivie à huis clos et la Commission a pu procéder au vote final.

Prise de position de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter les conclusions du préavis telles que formulées.

Crissier, le 24 février 2023

Au nom de la commission

Le président-rapporteur Michel Walter